

Construction accessoire à l'habitation

Piscine creusée

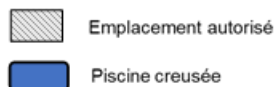
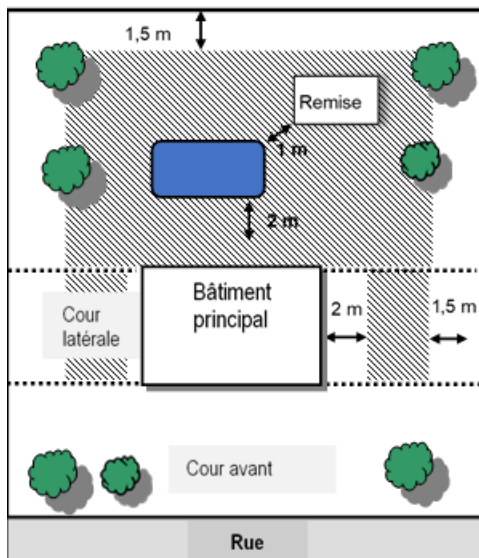
Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'installation d'une piscine creusée, vous devez vous procurer un permis au coût de 50 \$, celui-ci est valide pour une période de 6 mois.

Implantation

La piscine creusée doit être implantée en cour latérale, en arrière ou en cour avant secondaire, à condition de respecter la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal.

La piscine creusée doit être implantée à une distance minimale de 1,5 m des lignes latérales ou arrière de l'emplacement et à une distance minimale de 2 m du bâtiment principal. Cette distance se calcule à partir du trottoir.



Contrôle de l'accès

La piscine creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

Galerie ou patio

Une galerie ou un patio (plate-forme) peut être annexé à la piscine.

Clôtures

Les clôtures doivent être conformes à *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* (L.R.Q., c. S-3. 1 .02, r.1) et au règlement de zonage. Les clôtures temporaires, amovibles ou non rigides ne sont pas autorisées pour sécuriser l'enceinte de la piscine.

Dispositifs de sécurité

Les portes de l'enceinte de la piscine doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure, permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Les garde-corps permettant l'accès à la piscine doivent être d'une hauteur minimale de 1,2 m. Ce type de garde-corps doit être érigé de façon à contrôler l'accès entre le bassin artificiel et le bâtiment principal ou tout autre accès.

Pour votre sécurité, il est recommandé que la piscine soit dotée d'un équipement de sécurité (ex. : perche, bouée, câble flottant).

Système de filtration

Toute piscine remplie d'eau, à l'exception des pataugeuses, doit être maintenue dans de saines conditions hygiéniques. Ainsi, l'eau d'une piscine doit être d'une clarté et d'une transparence permettant de voir le fond de la piscine, en tout temps. Le système de filtration doit être installé à au moins 1 m des parois de la piscine.

Lorsque le niveau sonore du système de filtration est élevé ou devient une source de nuisance pour les résidents des emplacements contigus, le système de filtration doit être recouvert adéquatement ou déplacé afin d'amoinrir le bruit.

Pour de plus amples informations

Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858
Courriel : urbanisme@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h



Demande de permis pour une construction accessoire à l'habitation

Piscine creusée

Adresse des travaux : _____

Identification *Propriétaire*

Requérant

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone 1 : _____
Téléphone 2 : _____
Courriel : _____

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre **obligatoirement** à la demande :

1. Croquis d'implantation

- Localisez la piscine, le patio et la clôture projetés sur une copie de votre certificat de localisation ;
- Indiquez les distances entre la piscine et les limites de propriété ainsi que le bâtiment principal et accessoire ;
- Indiquez l'emplacement de votre installation septique.

2. Description détaillée des travaux

Piscine

Patio

Clôture

Dimension : _____

Dimension : _____

Hauteur : _____

Matériaux : _____

Distance du sol : _____

Fondation : _____

Longueur : _____

Hauteur : _____

Matériaux : _____

Entrepreneur ou Auto-construction

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
RBQ: _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) \$: _____

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____

Zone : _____

N° de lot : _____

C.O.S : _____

Type de lot : _____

N° de la demande : _____